



Modalités d'achat

Choose Paris Region, au terme de l'article L 1211-1, est soumise au Code de la Commande publique. À ce titre, et pour l'ensemble de ses achats, l'agence doit notamment se conformer à l'obligation de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, et aux règles de publicités en vigueur. À l'issue d'une analyse objective et transparente, elle retient le ou les candidat(s) ayant présenté la meilleure offre au regard des critères indiqués dans les documents de la consultation.